

tenteurs canadiens aux mêmes termes que ceux achetés de leurs détenteurs britanniques.

Que la Chambre me permette de consigner au hansom une ventilation du montant de \$9,795,000 que j'ai mentionné comme ayant été affecté au rachat d'obligations de capital parvenant à maturité.

1942

16 avril

Paiement au gouvernement fédéral sous le régime de l'accord d'achat-location, 1938 \$ 517,173 07

18 avril

Paiement au gouvernement fédéral sous le régime de l'accord d'achat-location, 1930 991,968 32

1er mai

Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, trust des titres gagés sur le matériel, certificats de la série "J" à 4½ p. 100 1,000,000 00

1er mai

Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, trust des titres gagés sur le matériel, certificats de la série "K" à 5 p. 100 1,200,000 00

1er juin

Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, trust des titres gagés sur le matériel, certificats de la série "L" à 4½ p. 100 1,050,000 00

1er juin

Chemin de fer Grand Trunk Western, titres gagés sur le matériel—1941 285,000 00

1er juillet

Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, titres de 1927 garantis et portant intérêt à 2 p. 100 1,008,210 40

1er juillet

Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, titres gagés sur le matériel, certificats de la série "Q" à 2½ p. 100 650,000 00

1er juillet

Compagnie du chemin de fer Wellington, Grey and Bruce, obligations à 7 p. 100 6,813 33

1er août

Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, trust des titres gagés sur le matériel, certificats de la série "O", à 2½ p. 100 1,430,000 00

15 septembre

Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, trust des titres gagés sur le matériel, certificats de la série "P" à 2½ p. 100 500,000 00

1er octobre

Compagnie du chemin de fer Québec et Saint-Jean, actions à 4 p. 100 27,279 77

1er décembre

Chemin de fer Grand Trunk Western, titres gagés sur le matériel—1941 285,000 00

14 décembre

Chemin de fer Grand Trunk Western, titres gagés sur le matériel—1929 283,000 00

L'hon. M. GOUIN.

14 décembre

Central Vermont Railway, Inc., titres gagés sur le matériel—1929 124,000 00

31 décembre

Somme due à l'Etat du Michigan, relativement à l'avenue Woodward 430,000 00

1943

1er janvier

Chemin de fer Wellington, Grey and Bruce, obligations à 7 p. 100 6,813 33

Grand total \$9,795,258 22
En chiffres ronds 9,795,000 00

Je crois avoir suffisamment expliqué l'article 2; je passerai maintenant à l'article 3. Les termes en sont habituels sauf cette différence que j'ai soulignée, la radiation de la réserve suivante:

S'il n'en résulte aucune augmentation du capital de la dette ou des frais annuels d'intérêt dans le plus récent bilan de la Compagnie Nationale.

La seule différence entre l'article 4 et l'article correspondant de l'an dernier est celle du montant des avances autorisées. Tous les autres articles, savoir, les articles 5 à 10, s'expliquent d'eux-mêmes. Ils ne font que reproduire les dispositions que les honorables sénateurs trouveront dans la loi de 1941.

L'honorable M. PATERSON: Pour ce qui est des remboursements, l'honorable sénateur veut-il me dire s'il s'agit d'assurer le remboursement à un taux moindre d'intérêt de ces emprunts non échus dont il a parlé?

L'honorable M. GOUIN: Je ne possède aucun renseignement à ce sujet. J'ai l'impression, cependant, que ces remboursements assureraient certains avantages.

L'honorable L. COTÉ: Honorables sénateurs, je suis convaincu que la mesure ne présente aucune objection sérieuse. Je suis également convaincu que chacun sait gré à l'honorable sénateur de De Salaberry (l'honorable M. Gouin) de ses explications claires et complètes. Personne ne pouvait désirer un exposé plus complet et plus clair des causes de cette mesure, et avec les renseignements dont il disposait touchant les détails de ces chiffres, personne, je crois, n'aurait pu faire mieux.

Si j'ai voulu me renseigner au sujet de certaines immobilisations, ce n'est pas que je m'oppose à ce que notre réseau national étende ses services, mais ainsi que je l'ai dit l'autre jour lorsque l'honorable sénateur de Saint-Jean (l'honorable M. Foster), a parlé du bilan de la compagnie, je soutiens que toute immobilisation devrait se limiter au strict nécessaire. Chacun de nous, je crois, n'attend rien de moins de la direction de cette compagnie. Malheureusement, les immobilisations doivent se faire au moyen d'emprunts et ces emprunts comportent des intérêts. J'espère que la com-